



**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 23 mai 2014**

Sont présents :

Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Jean-Noël LEMEE, Gérard MACE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Pascal RAVACHE, Maud REMANDE, Jérôme ROBIN, Marlène SIMONIN, Virginie THEBAUD, Delphine VALAY.

Cyrille LELEU est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h15.

Il sollicite le conseil municipal pour rajouter à l'ordre du jour la délibération sur l'indemnité des élus, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

- 1) Loyer du bar-multiservices L'Escapade
- 2) Commission impôts
- 3) Commission « appel d'offres »
- 4) Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 5) Délégations du conseil municipal au maire
- 6) Programme voirie 2014
- 7) Report des travaux d'aménagement autour de l'atelier technique en 2015
- 8) Désignation d'un délégué RESPEV
- 9) Aménagement du mercredi matin pour les enfants à partir du 1^{er} septembre 2014
- 10) Tarif busage 2014
- 11) Informations diverses

Approbation du compte rendu de conseil du 25 avril 2014.

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1) Loyer du bar-multiservices L'Escapade

Monsieur et Madame JOYAUT DE COUESNONGLE ont racheté la licence et le fonds de commerce de L'Escapade à Monsieur PARAGE. Le loyer de la partie commerce s'élève à 512,81€ TTC.

Une demande a été formulée par les repreneurs auprès de la municipalité pour bénéficier de deux mois de loyers gratuits pour la partie bar-multiservices pour le démarrage de l'activité.

Après débat, le conseil municipal, décide d'accorder un mois de loyer gratuit pour le démarrage de l'activité de Monsieur et Madame JOYAUT DE COUESNONGLE, le deuxième mois de loyer gratuit sera accordé après une année d'activité.

2) Commission communale des impôts directs

Cette commission est composée d'administrés s'acquittant d'un des impôts directs (bâti ou non bâti) sur la commune. Elle se réunit annuellement à la demande du Directeur départemental des finances publiques. Elle a un rôle consultatif et informatif sur l'évaluation des propriétés bâties et des parcelles non bâties.

Le Maire propose au conseil 12 noms de titulaires et 12 suppléants pour constituer la commission, le Préfet choisira 6 noms dans chacune des deux catégories.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la liste de 24 noms proposés.

3) Commission « appel d'offres »

Lors du conseil municipal du 4 avril 2014, 5 conseillers ont été élus membres de la commission, or celle-ci doit comporter 3 titulaires et 3 suppléants.

Sont élus titulaires :

- Pascal RAVACHE
- Gilbert DUVAL
- Delphine VALAY

Sont élus délégués suppléants :

- Jérôme ROBIN
- Gilles HAUROGNE
- Mikaël MUROS LE ROUZIC

4) Renouvellement de la ligne de trésorerie

La commune dispose d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000€ avec le Crédit Agricole du Morbihan. Celle-ci se termine le 10 juin prochain, pour son renouvellement le Crédit Agricole propose les conditions suivantes :

- Montant : 200 000€
- Taux : euribor trois mois moyenné +1,78%
- Durée : un an

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la ligne de trésorerie aux conditions émises par le Crédit Agricole.

5) Délégations du conseil municipal au Maire

Le conseil municipal peut déléguer certaines de ses compétences au Maire pendant la durée de son mandat.

A l'unanimité, le conseil municipal, décide de déléguer les compétences suivantes au maire :

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal,

- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.

6) Programme voirie 2014

Le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général du Morbihan pour l'année 2014, dans le cadre d'aide aux communes pour investissement sur la voirie communale et rurale.

Ces travaux concernent la voie communale n°44 au lieu-dit Trémeneuc et la voie communale mitoyenne avec la commune de SAINT-DOLAY allant de la départementale n°111 au lieu-dit de Trémeneuc. Sur la voie mitoyenne les frais seront partagés avec la commune de SAINT-DOLAY. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général du Morbihan.

7) Report des travaux d'aménagement et d'accès de l'atelier technique en 2015

Un dossier de subvention a été déposé en 2013 auprès du Conseil Général du Morbihan pour des travaux d'aménagement et d'accès du futur atelier technique.

Budgétairement, ces travaux ne pourront pas être réalisés cette année, le maire propose donc de reporter ces travaux en 2015 pour pouvoir maintenir le dossier de demande de subvention.

8) Désignation d'un délégué RESPEV

Le Réseau de Santé et de Proximité Estuaire de Vilaine (RESPEV) a pour objet de favoriser le maintien ou le retour à domicile des personnes âgées, handicapées et/ou atteinte d'une pathologie chronique. Le réseau participe et organise des actions et des informations sur le territoire du canton de La Roche-Bernard, du canton de Muzillac et de la commune de Péaule.

A l'unanimité, Marlène SIMONIN est élue déléguée RESPEV.

9) Aménagement du mercredi matin pour les enfants à partir du 1^{er} septembre 2014

Gérard MACE dresse au conseil un premier bilan du travail de la commission sur l'aménagement du mercredi matin à partir de la rentrée de septembre. Une rencontre a eu lieu avec les parents concernés par la nécessité d'un mode de garde pour le mercredi matin, à ce jour, 8 enfants sont concernés.

La matinée débiterait par l'accueil en garderie de 7h à 9h, suivi d'activités diverses de 9h à 12h. Les enfants seront ensuite transférés à l'accueil de loisirs de SAINT-DOLAY pour le repas du midi et l'accueil du mercredi après-midi.

La commission doit se réunir à nouveau pour déterminer les tarifs, le mode de gestion et de fonctionnement de ces mercredis.

Un appel est lancé à tous pour récupérer des jouets ou des jeux de société en bon état pour la garderie à déposer en mairie.

10) Tarif busage 2014

Le tarif de 2013 était de 23,10€ HT le mètre linéaire. Ce tarif étant inchangé depuis quelques années, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de l'augmenter à 25€ HT le mètre linéaire.

11) Informations diverses

11.1) Indemnités des élus

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les indemnités du maire et des adjoints selon l'indice brut en vigueur. Les indemnités seront identiques à la mandature précédente :

- 27,6% de l'indice brut 1015 pour le maire,
- 7,5% de l'indice brut 1015 pour les adjoints.

11.2) Ordures Ménagères

Collecte :

Récemment tous les containers de 1 100 litres ont cédé la place à des plus petits de 750 litres. Ce changement est dû à une modification du robot collecteur qui équipe les camions car celui-ci est limité au gabarit des containers de 750 litres.

Si cela a une répercussion sur le bon fonctionnement de la collecte, merci d'avertir la mairie.

Sacs jaunes :

Un container à couvercle jaune, **dédié exclusivement à la collecte des sacs jaunes**, est installé au niveau des colonnes verres et papiers proche de la mairie, celui-ci est destiné aux familles qui ne peuvent pas stocker chez elles le surplus de sacs pleins. Le but est de diminuer la dépose aux bords des routes entre deux collectes.

Le fonctionnement de ce dispositif sera étudié sur une période de six mois et maintenu au-delà si cela apporte une réelle solution et amélioration. Ce container n'est destiné qu'aux sacs jaunes (du Pays de Redon) remplis de déchets recyclables correctement triés.

Conseil pratique :

Avant de jeter dans le sac jaune, penser à aplatir les boîtes en carton et briques alimentaires, écraser les canettes en alu, les sacs seront mieux remplis donc moins nombreux. **Mais ne pas compacter les bouteilles plastiques**

Un petit geste de chacun au quotidien améliore le quotidien de chacun.

11.3) Sentier de randonnée

L'association Art Thé a réalisé quatre panneaux décrivant le petit patrimoine qui sont à installer à certains endroits du sentier de randonnée. Le maire informe le conseil que celle-ci a demandé le concours des employés communaux pour les poser.

Le conseil accepte cette demande.

11.4) Logement communal de l'Escapade

Après la demande des nouveaux propriétaires du commerce d'installer un chauffe-eau dans la partie logement, trois entreprises ont été sollicité pour des devis.

L'entreprise JAN de SEVERAC, la moins-disante, a été retenue pour un montant de 1 056,47€ TTC pour l'installation du chauffe-eau.

11.5) Entretien voirie rurale

Le maire informe le conseil que du point à temps sera réalisé cette année. Cela consiste à réaliser de la réparation de route (fissures ...) en revêtement bi-couche.

11.6) Désignation d'un délégué SCOT

Le Pays de Redon-Bretagne Sud composé des communautés de communes du Pays de Redon, Grand-Fougeray, du canton de Pipriac, de La Gacilly et de Maure de Bretagne, a élaboré un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), approuvé le 14 décembre 2010.

Le SCOT est un outil intercommunal permettant de fixer des orientations générales en termes d'espaces (habitat, naturel, agricole), de mixité sociale, de politique de l'habitat, économique, des transports en commun repris à travers les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales.

Les délégués ont été désignés par la Communauté de Communes du Pays de Redon, pour Théhillac il s'agit de Christian LEMEE, titulaire et Gilbert DUVAL, suppléant.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.
Prochaine réunion de conseil le vendredi 11 juillet 2014 à 20h15.**

INFORMATIONS

Ramassage scolaire

Les familles concernées par le circuit de car à destination de la Roche-Bernard et qui n'auraient pas leur bulletin d'information (voir bulletin municipal d'avril) doivent le déposer en mairie.

Basket Ball de Théhillac

La finale de la coupe départementale du Morbihan (FFCF) s'est déroulée samedi 24 mai 2014 à Saint-Martin Sur Oust. L'équipe de minime garçon a rencontré la très bonne équipe de Mauron. Encouragée par des dizaines de supporters survoltés, après un match plein de suspense, la victoire est revenue à l'équipe de Théhillac sur le score de 53 à 50 points.

Félicitations à cette jeune équipe très motivée ainsi qu'à l'équipe minimales filles qui s'est hissée en demi-finale.

Sardinades

Pour réserver des repas pour les sardinades du 14 juin 2014 à la salle des sports, vous pouvez contacter

Valérie Crespel : 02.99.90.25.36

Catherine Civel : 06.10.01.42.68

Horaires du Pont de Cran

Du 1^{er} avril jusqu'au 30 septembre 2014 :

Tous les jours du lundi au dimanche et jours fériés : 9h30/10h30/11h30/14h00/16h00/18h00/19h00

Du 1^{er} octobre 2014 jusqu'au 31 mars 2015 :

Samedi, dimanche et jours fériés (sauf 1^{er} et 11 novembre, 25 décembre et 1^{er} janvier)

Le pont sera ouvert à 9h00/11h00/13h30/15h30/17h30.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

Le pont sera ouvert entre 8h45 et 9h00 et 13h45 et 14h00.